



VILLE DE
TOURNEFEUILLE

**RAPPORT 2012 DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

JANVIER 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. DONNEES GENERALES	3
1.1 Informations administratives sur la Commune.....	3
1.2 La commission CCAPH	3
2. ACTIONS EN FAVEUR DE L’HANDICAP	6
2.1 Etablissements recevant du public.....	6
2.1.1 Travaux effectués durant l’année 2012.....	7
2.1.2 Travaux planifiés en 2013.....	8
2.2 Etat de l’accessibilité de la voirie et des transports collectifs.....	8
2.2.1 Travaux voiries durant l’année 2012	9
2.2.2 Travaux voiries planifiés en 2013	9
3. ACTIONS PORTEES PAR LA CCAPH.....	10
4. GOUVERNANCE, COORDINATION ET CONSEIL/EXPERTISE	11
5. ANNEXES.....	11

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », notamment son article 46, impose aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Ses missions sont notamment d'établir un bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et le recensement de l'offre de logements accessibles.

Elle établit un rapport annuel qui doit être présenté en conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

1. DONNEES GENERALES

1.1 Informations administratives sur la Commune

Mairie de Tournefeuille
Place de l'Hôtel de Ville
31 170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05.62.13.21.21 / Fax : 05.62.13.21.00

Maire : M. Raynal Claude

Adjointe déléguée à la cohésion sociale : Mme Desmettre Hélène

Nombre d'habitants : 25 800 habitants

Superficie totale du territoire : 18.17 km²

Nombre de km voiries : 151 km

1.2 La commission CCAPH

Le 12 juillet 2007, le conseil municipal de la ville de Tournefeuille a décidé la création d'un groupe de réflexion au niveau de la commune, associant élus et représentants des personnes handicapées.

Ce groupe de travail s'est transformé en commission communale consultative pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) lors de l'installation du nouveau conseil municipal.

Annexe I : délibération du 12 juillet 2007 portant sur la création de la CCAPH

Composition de la commission :

La CCAPH comprend :

- le Maire de Tournefeuille
- 9 membres du conseil municipal désignés par délibération en date du 27 mars 2008 pour représenter la commune
- des représentants d'associations intervenant dans le champ du handicap
- des techniciens des services municipaux

Sa composition n'est pas limitative et peut être élargie à d'autres participants.

Ainsi par exemple, des personnes qualifiées et des personnes porteuses de handicaps divers sont régulièrement associées aux travaux de la commission.

Mission :

La CCAPH a pour objet :

- d'établir un diagnostic sur l'état d'accessibilité de l'existant en matière d'espaces publics et de services publics,
- de proposer un programme d'actions visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap,
- d'apporter des réponses aux problèmes posés par le handicap, de quelque nature qu'il soit, au sein de la Ville.

Dans le cadre de sa mission, la commission a travaillé à la rédaction d'une charte communale déclinant des objectifs issus d'un diagnostic partagé, réalisé lors de séances de travail thématiques, par laquelle la Ville de Tournefeuille souhaite renforcer son engagement en faveur des personnes porteuses de handicap.

Le 23 juin 2009, la Ville a affirmé sa volonté d'agir pour une meilleure intégration des personnes handicapées en signant avec 8 associations représentatives la charte « Ville-Handicap ».

Cette charte vise à promouvoir l'accessibilité dans la cité de toutes les personnes handicapées afin de favoriser leur autonomie et leur permettre une participation effective à la vie sociale.

Neuf domaines d'intervention ont ainsi été identifiés, pour chacun desquels des objectifs précis ont été déclinés :

- la mobilité et les transports,
- l'accès aux lieux publics,
- l'enfance et l'éducation,
- les sports et la culture,
- le logement,
- l'information, la communication et l'accompagnement,
- la formation des personnels municipaux,
- l'emploi
- la vie à domicile

Organisation :

La charte « Ville-Handicap » constitue un document cadre qui est alimenté en continu par des fiches-actions décrivant les projets à mettre en œuvre, proposés par la commission ou initiés dans le cadre de l'activité des services municipaux.

La commission se réunit environ 3 fois par an en séances plénières, lors desquelles des groupes de travail autour de projets particuliers peuvent être constitués.

Ces groupes sont amenés à se réunir autant que de besoin pour mener à bien les projets retenus.

2. ACTIONS EN FAVEUR DE L'HANDICAP

Ce chapitre consiste à détailler les actions entreprises en 2011 par la commune de Tournefeuille et/ou relayée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT) sur la mise en conformité des établissements recevant du public en matière d'handicap et sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

2.1 Etablissements recevant du public

La loi impose qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public deviennent conforme et accessible.

Répartition des bâtiments recevant du public sur la ville de Tournefeuille :



Catégorie 1	Effectif > 1 500 – 1 bâtiment
Catégorie 2	Effectif 700 < < 1500 – 2 bâtiments
Catégorie 3	Effectif 300 < < 700 – 22 bâtiments
Catégorie 4	≤ 300 personnes, à l'exception des établissements de 5ème catégorie – 27 bâtiments
Catégorie 5	établissement dont l'effectif du public ne dépasse pas un seuil fixé réglementairement pour chaque type d'exploitation – 38 bâtiments

La commune se charge elle-même de réaliser les diagnostics des bâtiments concernés. Aujourd'hui 57 diagnostics sont réalisés, il en reste 35 à faire, programmés courant l'année 2013.

Les principaux travaux récurrents à faire dans les établissements recevant du public (E.P.R.) sont :

- Mise en place de rampes pour accéder au bâtiment
- Elargissement des baies vitrées
- Mise en conformité des sanitaires
- Etc...

Annexe II : Tableau récapitulatif des diagnostics réalisés et à faire

Annexe III : Exemple de diagnostic pour un ERP

2.1.1 Travaux effectués durant l'année 2012

En 2012, la commune de tournefeuille a procédé à plusieurs travaux de mise en conformité :

- Rénovation de l'Escale
- Groupe scolaire Château
- Esplanade Mairie

Le tableau ci-dessous présente le montant et un descriptif sommaire des travaux :

	Montant des travaux HT	Descriptif des travaux
Escale	56 600 €	Rampes handicap / Elargissement des portes et baies vitrées / accessibilité sanitaire
Groupe scolaire Château	65 000 €	Mise en place d'un ascenseur pour desservir 3 niveaux
Esplanade Mairie		Niveau 0 de place, bandes podotactiles, places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite

2.1.2 Travaux planifiés 2013

Le tableau ci-dessous présente les travaux prévus en 2013 sur l'accessibilité des établissements publics de la ville de Tournefeuille.

Type de bâtiments	Descriptifs sommaires des travaux	Enveloppe budgétaire
Restaurant scolaires, écoles élémentaires et maternelles	WC PMR, rampes, signalétiques, seuils de portes, places de parking, mains courantes...	30 000 € TTC
Gymnase LAbitrie	WC PMR	5 000 € TTC

2.2 Etat de l'accessibilité de la voirie et des transports collectifs

Depuis Janvier 2009, la voirie est devenue compétence de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT).

La ville de Tournefeuille travaille en étroite collaboration avec les services de la CUGT (service Etudes et Développement) notamment pour identifier les points à améliorer en terme d'accessibilité en agissant par exemple sur les points à desservir via les transports en commun.

Une cartographie est à l'étude hiérarchisant les itinéraires et les lieux de dessertes à améliorer.

Les lieux sont répartis de la manière suivante :

- Administration
- Enseignement
- Médico-social
- Santé
- Vie sociale

3 niveaux sont proposés pour planifier sur la durée les travaux. Par exemple, en niveau 1, les travaux planifiés sur les deux prochaines années et ainsi de suite.

Annexe IV : cartographie de Tournefeuille avec les points de dessertes

Annexe V : légende

Aujourd'hui nous dénombrons 4 lignes de bus sur la ville de Tournefeuille :

- La ligne 63 (Tournefeuille Lycée / Compans Caffarelli)
- La ligne 65 (Tournefeuille résidence d'Oc /Plaisance du Touch/Monestié)
- La ligne 67 (Tournefeuille par Marquisat/Plaisance du Touch/Monestié)
- La ligne 21 (Tournefeuille/Colomiers gare et Air/bus)

La mairie de Tournefeuille a en outre mis en place une navette « gratuite » desservant le plateau de Pahin et le centre commercial du secteur de Quéfets.

2.2.1 Travaux voiries durant l'année 2012

La liste ci-dessous correspond aux travaux effectués sur le volet « voirie ».

PP : Passage Piéton / PMR : Personne à Mobilité Réduite

- P.P. Rues MENDES France/COSTES
- P.P. Rue des TILLEULS rue des SAULES
- P.P. Rue des EGLANTINES
- P.P. Rues MENDES France/ESTIVES
- P.P. Rue PADERNE
- PMR Parking Boulevard GOYA
- PMR Parking Rue des SAULES
- PMR Parking JARDINS FAMILIAUX
- P.P. Rue VAN GOGH
- P.P. Impasse de la BERGERIE
- P.P. rue HIGOUNENG
- P.P. rue Marcel PAGNOL
- P.P. rue Jean GIONO
- P.P. rue Jean COCTEAU
- P.P. rue FOUNAULIS
- P.P. rue François VERDIER
- PMR 21 Bd Eugène MONTEL
- P.P. avenue du COMMINGES (angle rue de PROVENCE)
- P.P. rue du LANGUEDOC
- P.P. chemin de la PEYRETTE
- P.P. Bd de l'INDUSTRIE
- P.P. 3 bis, 29 & 42 Bd Vincent AURIOL
- P.P. rue Gaston DOUMERG/Rd point Arc-en-Ciel
- PMR Parking accès RUGBY
- P.P. chemin de l'HAUT SAUT
- P.P. allées des PLATANES
- PMR Allées des SPORTS (près de l'école du CHATEAU)

2.2.2 Travaux voiries planifiés en 2013

- 50 rue Jean Cocteau
- Rue Bertrand Panouse angle rue des Roses
- Rue Bertrand Panouse angle rue des Lilas
- Rue des Violettes au 7 bis et 8 ter
- 96 rue du Petit Train
- Chemin St Pierre rond point Général de Gaulle
- Centre commercial, école, commissariat
- Chemin du Grillou angle chemin de Larramet
- Chemin de Larramet angle rue Bordenoire
- Chemin de Larramet angle rue du Canal
- Chemin de Larramet rond point du chemin Haut-Saut
- Avenue du Marquisat rond point Dunant
- Rue Gaston Doumergue 263 et 182
- Avenue Jean Jaurès rond point St Exupéry
- Avenue Jean Jaurès 26 bis

3. ACTIONS PORTEES PAR LA CCAPH

Les 9 thématiques retenues dans la charte Ville-Handicap ont été abordées par la commission à l'occasion de ses diverses réunions.

La CCAPH a été force de propositions pour l'amélioration de la mise en accessibilité des espaces publics. Les travaux de la commission ont notamment abouti, en lien avec les services techniques municipaux, le service communication de la ville et deux associations partenaires, à :

- la réalisation d'un plan en relief de 3 quartiers de la commune, pour les personnes malvoyantes et non-voyantes,
- la production d'un guide municipal, « Tournefeuille au doigt et à l'œil », en version braille pour les non-voyants et en gros caractères pour les malvoyants.

La CCAPH a travaillé plusieurs séances durant sur les problèmes d'accessibilité et de signalétique repérés en ce qui concerne les différents établissements et équipements publics de la commune : groupes scolaires, équipements sportifs et culturels, structures de loisirs, lieux d'accueil (mairie, espace jeunesse, maisons de quartier, PIJ,...).

La CCAPH a également fait remonter un certain nombre d'informations concernant les difficultés constatées dans les transports en commun. Ainsi par exemple, les services techniques ont procédé à la modification de configuration d'un abribus afin de le sécuriser pour les personnes à mobilité réduite.

L'accès au sport a fait l'objet d'une enquête auprès des personnes handicapées et des clubs sportifs présents sur la commune afin de mieux évaluer les besoins.

Des personnes handicapées sont régulièrement invitées aux réunions de la CCAPH afin de recueillir leur témoignage sur les diverses thématiques de la charte Ville-Handicap.

Les réunions de concertation et de réflexion de la CCAPH sur les divers thèmes inscrits dans la charte ont abouti à la mise en place par les services municipaux de plusieurs actions :

- Accompagnement des familles d'enfants porteurs de handicap dans le cadre des ateliers parents/enfants à la ludothèque.
- Formation des professionnels (personnel d'accueil et d'animation, ludothécaires) autour de l'accueil des personnes handicapées.
- Information sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Mise en place d'un lieu d'écoute et d'échange avec des professionnels de l'enfance et du handicap afin de répondre aux questionnements des parents.
- Organisation de soirées-débats autour du handicap à l'espace parentalité, sur des thématiques variées (la fratrie, les loisirs, la scolarité,...)
- Renforcement de l'encadrement pour l'accueil d'enfants handicapés dans les centres de loisirs (accueil périscolaire et extrascolaire).

Sous l'impulsion de la CCAPH, les partenaires de la charte Ville-Handicap et le CCAS ont monté 2 stands d'information et de sensibilisation au handicap dans le cadre du forum du développement durable 2011 et de l'Agenda 21 de la commune.

La CCAPH joue également un rôle très important de vecteur d'informations entre participants.

Annexe VI : Tableau récapitulatif actions CCAPH

4. GOUVERNANCE, COORDINATION ET CONSEIL/EXPERTISE

Les huit associations signataires de la charte Ville-Handicap sont partenaires de la CCAPH. Le CCAS en assure l'animation, la coordination et la gestion administrative. L'adjoint au Maire déléguée à la cohésion sociale préside la commission en l'absence du Maire.

Des représentants des services municipaux et d'autres organismes sont associés ponctuellement aux travaux de la commission ou invités aux réunions en fonction des thèmes abordés. Exemples : association d'aide à domicile spécialisée dans le domaine du handicap, association des jardins tournefeuillais ayant un projet de mise en accessibilité, association de sport adapté, ...

En ce qui concerne la chaîne du déplacement, les associations partenaires de la CCAPH, ainsi que les personnes invitées ponctuellement aux réunions de la commission, témoignent des difficultés rencontrées et émettent des propositions de résolution des problèmes. Le diagnostic effectué prend en compte les diverses remarques concernant les différents types de handicap (moteur, sensoriel,...). En particulier, des solutions pour les personnes malvoyantes (zones podotactiles, levée des obstacles,...) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite (élargissement de passages, abaissement de seuils ou trottoirs, suppression d'obstacles sur les cheminements,...) ont été adoptées.

Un point sur les documents d'état des lieux de l'accessibilité aux espaces et bâtiments publics est présenté régulièrement à la CCAPH par les services techniques municipaux.

Le service urbanisme de la ville est doté d'un système d'information géographique qui constitue un outil précieux pour tout le travail autour de l'accessibilité.

5. ANNEXES

Annexe I : délibération du 12 juillet 2007 portant sur la création de la CCAPH

Annexe II : Tableau récapitulatif des diagnostics réalisés et à faire

Annexe III : Exemple de diagnostic pour un ERP

Annexe IV : cartographie de Tournefeuille avec les points de dessertes

Annexe V : légende de la cartographie

Annexe VI : Tableau récapitulatif actions CCAPH